



Règles de vie scolaire : petit rappel

publié le 10/04/2014 - mis à jour le 23/09/2019

L'année scolaire est bien avancée. C'est le moment propice pour vous rappeler quelques éléments du règlement intérieur à respecter en étude.

On peut

On a le droit de parler en chuchotant à la condition qu'on ait fini son travail.

On a le droit de poser des questions au surveillant si on ne comprend pas.

On peut faire des recherches sur internet.

On ne peut pas

On n'a pas le droit de se lever sans l'autorisation des surveillants.

On n'a surtout pas le droit d'utiliser son téléphone portable ni d'être insolant.

Lucas Bonneau - Thibaut Delage



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.